

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Objet :

VOTE DES TAUX DES IMPOTS
DIRECTS LOCAUX 2026

N° : D-2026-04-15-06

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Ghislaine GAY, Corinne LOUBES, Alexandra SCHAAB, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DECAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : Mme Eliane CHAUMET à Mme Corinne LOUBES, M. Fabrice LETELLIER à M. Vincent BAR.

Absents :

Secrétaire de séance : René COUSIN

Début de séance : 18h30

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues,

Madame le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2026 à hauteur d'1 % du produit.

Elle propose au Conseil de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 2 procurations, 5 voix contre et 0 voix d'abstention.

DECIDE, de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 49.25 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 73.26 %
- Taxe d'Habitation THrs et THLV : 14.68 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

La Maire,


René COUSIN




Géraldine ESCANDE-COLIN

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le **23 AVR. 2026**

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_006-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **21 AVR. 2026**
Et publication ou notification
Du **23 AVR. 2026**
La Maire :

